

**Nombre de membres :**

- En exercice : 27
- Présents : 17
- Votants : 27
- Procuration(s) : 10
- Absent(s) excusé(s) : -
- Absent(s) : -

**CR CM 19 05 2022**

**Date de convocation :**

**Le 13 mai 2022**

**Date d'affichage :**

**Le 13 mai 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 19 mai à 18h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Thierry GENETAY, Maire de la commune de Carignan de Bordeaux, à la mairie, salle du conseil municipal, 24 rue de Verdun, 33 360 Carignan de Bordeaux.

**CONVOQUÉS :** Thierry GENETAY, Isabelle PASSICOS, Christophe COLINET, Aurélie LACOMBE, Rémy POINTET, Sandrine ALABEURTHE, Laurent JANSONNIE, Anthony BROUARD, Martine LACLAU, Nicolas RAMON, Julia ZIMMERLICH, Charles ARIS-BROSOU, Karine VIROT, Michel BONNAT, Sylvie LHOMET, Patrice DANIAUD, Laetitia GADAIS, Etienne LHOMET, Sandrine LACOSTE, Cédric FLOUS, Cécile PEREZ, Pascal LATORRE, Bernard LACAIZE, Frank MONTEIL, Véronique ZOGHBI, Philippe CASENAVE, Isabelle ELLIES

**Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :**

Monsieur Rémy POINTET a donné pouvoir à Monsieur Thierry GENETAY, Monsieur Nicolas RAMON a donné pouvoir à Madame Sandrine ALABEURTHE, Madame Sylvie LHOMET a donné pouvoir à Madame Julia ZIMMERLICH, Madame Laetitia GADAIS a donné pouvoir à Madame Karine VIROT, Monsieur Etienne LHOMET a donné pouvoir à Monsieur Christophe COLINET, Madame Sandrine LACOSTE a donné pouvoir à Monsieur Michel BONNAT, Madame Cécile PEREZ a donné pouvoir à Madame Isabelle PASSICOS, Monsieur Pascal LATORRE a donné pouvoir à Madame Aurélie LACOMBE, Monsieur Philippe CASENAVE a donné pouvoir à Monsieur Frank MONTEIL, Madame Isabelle ELLIES a donné pouvoir à Madame Véronique ZOGHBI.

**Excusé(s) :** -

**Absent(e)(s) :** -

**Secrétaire de séance :** Monsieur Christophe COLINET

**Délibération 2022-44**

**Objet : Ressources Humaines : CREATIONS DE 5 POSTES A LA SUITE DE 5 DEMANDES DE CHANGEMENTS DE FILIERES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération 2022-24 du 14 avril 2022 de la commune de Carignan de Bordeaux,*

*Considérant l'avis favorable de la commission Administration Générale du 11 mai 2022,*

*Considérant les cinq demandes d'agents territoriaux lors des entretiens individuels de fin d'année,*

A la suite des demandes sus visées, sur présentation de M. Le Maire, il conviendra de modifier le tableau des effectifs délibéré lors du dernier conseil municipal comme suit :

<b>Cadre d'emploi d'origine (à supprimer)</b>	<b>Futur Cadre d'emploi (à créer)</b>
Adjoint Technique	ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe
Adjoint Technique	ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe
Adjoint Territorial du Patrimoine	Adjoint Administratif
Adjoint d'Animation	Adjoint Administratif
Adjoint Technique	Adjoint Administratif

Les emplois d'origine seront à supprimer du tableau des emplois, une demande au comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Gironde sera faite en ce sens.

Les emplois de destination seront à créer après une procédure spéciale qui permettra d'intégrer les agents dans leurs nouveaux cadres d'emplois et de justifier également la suppression des anciens postes au tableau des effectifs de la commune de Carignan de Bordeaux.

Après présentation, il sera demandé aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui se réfèrent au traitement de ce dossier.

**Après délibération, l'assemblée délibérante statue favorablement à l'unanimité des présents et/ou représentés et autorise M. le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent et à mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs.**

Détail du vote :

- ..... « Pour »
- ..... « Contre »
- ..... Abstentions
- Unanimité des présents**

>--O--<

### **Délibération 2022-45**

**Objet : Ressources Humaines : DELIBERATION PORTANT RECRUTEMENT COORDINATEUR-TRICE RESTAURANT SCOLAIRE – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant le tableau des emplois de la commune de Carignan de Bordeaux,  
Considérant l'avis favorable de la commission Administration Générale du 11 mai 2022,*

Sur présentation de Mme Isabelle PASSICOS, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, afin de répondre à un besoin et de remplacer un agent qui ne peut plus exercer ses fonctions pour raisons médicales et qui partira à la retraite prochainement, la collectivité envisage de recruter un agent sur emploi permanent (titulaire ou contractuel) sur le poste de Coordinatrice-teur en restauration scolaire sur un temps complet, ce qui porterait à 3 l'effectif en cuisine du nouveau restaurant et à 10 le nombre de personnes sur le service méridien.

Les missions et les objectifs du poste seront d'assurer la gestion (administrative et technique) et le fonctionnement technique du pôle Restauration Scolaire (salles + plonge + cuisine) ; l'encadrement et le management de l'équipe mais aussi et surtout l'assistance, l'aide au développement professionnel de l'équipe et la gestion quantitative des effectifs et qualitative des repas.

L'emploi est permanent sur un grade d'agent de maîtrise, technicien ou technicien principal, il sera demandé d'ouvrir potentiellement les 3 grades, les deux non dévolus seront présentés lors d'un prochain Conseil Municipal pour suppression auprès du Comité Technique.

Après présentation, il sera demandé aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui se réfèrent au traitement de ce dossier.

**Après délibération, l'assemblée délibérante statue favorablement à l'unanimité des présents et/ou représentés et autorise M. le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent et à mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs.**

Détail du vote :

- ..... « Pour »
- ..... « Contre »
- ..... Abstentions
- Unanimité des présents**

>--O--<

## Délibération 2022-46

### Objet : Culture : DÉLIBÉRATION BIBLIOTHÈQUE – VENTE DE LIVRES

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'avis favorable de la commission Vie Locale du 11 mai 2022,*

Sur présentation de Madame Aurélie LACOMBE, adjointe à la vie associative, culturelle et sportive, il conviendra à l'assemblée de se prononcer :

Profitant de l'opération initiée par le Conseil départemental et Biblio-Gironde, l'équipe de la bibliothèque propose d'organiser une vente publique de livres à destination des particuliers, sous la forme d'une bourse aux livres dont la seconde édition aura lieu du mercredi 8 au samedi 11 juin inclus aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Pour mémoire, une première édition de Bourse aux livres a eu lieu en juin 2019.

Il s'agit de pouvoir donner une seconde vie à certains des ouvrages éliminés des collections de la bibliothèque au cours des opérations régulières dites de « désherbage ». Bien que parfois jaunis ou piqués, les ouvrages concernés présentent tous un état physique correct mais leur contenu daté et/ou obsolète ne correspond plus à la demande du public en bibliothèque : l'adéquation entre le livre et son public n'est plus optimale.

L'usage de ces documents en bibliothèque ayant modifié leur apparence (couverture plastifiée, tampons, cotation...), leur mise en vente ne constitue pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion. La vente sera proposée uniquement à destination des particuliers.

Pour concilier l'esprit de cette vente, organisée à destination du plus grand nombre, avec l'optimisation des recettes, et pour répondre aux conseils de Biblio-Gironde, il est proposé d'appliquer une tarification unique :

- 1 € par document, quel que soit le type de document (roman enfant, roman adulte, roman adolescent, album, documentaire enfant, documentaire adulte, bande dessinée enfant, bande dessinée adulte, bande dessinée adolescent)
- 1€ pour un lot de 2 ou 3 romans enfants qui ne comporteraient qu'une petite trentaine de pages.

Profitant du partenariat déjà mis en place entre la bibliothèque municipale et Le Livre Vert, les documents qui ne seront pas vendus lors de cette bourse aux livres leur seront donnés.

Compte tenu du fait que la régie de la bibliothèque municipale a été supprimée la vente se fera par le biais des bénévoles de l'ABC.

Les bibliothécaires sont en charge des démarches administratives (mairie et Biblio.gironde) de la logistique, et de l'accueil du public les jours de vente.

Les bénévoles de l'ABC sont en charge exclusivement de la vente et remettront la recette au service comptabilité dès le lundi 13 juin au matin.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter l'organisation d'une vente publique à des particuliers des ouvrages désherbés, aux tarifs proposés ci-dessus,
- d'adopter que le produit de la vente soit réaffecté soit à la politique d'enrichissement documentaire des fonds de la bibliothèque (achat de nouveaux documents) soit à l'achat de petit mobilier,
- d'autoriser les bénévoles de l'association des Amis de la Bibliothèque de Carignan à procéder à la vente,
- d'adopter que les invendus soient cédés à la société d'insertion Le Livre Vert.

**Après délibération, l'assemblée délibérante statue favorablement à l'unanimité des présents et/ou représentés et décide :**

- **d'adopter l'organisation d'une vente publique à des particuliers des ouvrages désherbés, aux tarifs proposés ci-dessus,**

- d'adopter que le produit de la vente soit réaffecté soit à la politique d'enrichissement documentaire des fonds de la bibliothèque (achat de nouveaux documents) soit à l'achat de petit mobilier,
- d'autoriser les bénévoles de l'association des Amis de la Bibliothèque de Carignan à procéder à la vente,
- d'adopter que les invendus soient cédés à la société d'insertion Le Livre Vert.

Détail du vote :  ..... « Pour »  
 ..... « Contre »  
 ..... Abstentions  
 Unanimité des présents

>--O--<

### Délibération 2022-47

**Objet : Vie Communale : DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE RELATIVE AU GROUPEMENT DE SERVICES PUBLICS EN MAIRIE – DEPLACEMENT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE – ENGAGEMENT D'UNE ETUDE AUPRES DES SERVICES DE LA POSTE**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la convention liant la commune de Carignan de Bordeaux avec La Poste,  
Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale du 11 mai 2022,*

Afin de regrouper les services publics de la commune et d'améliorer les qualités de service, la collectivité envisage de regrouper l'agence postale au 24 rue de Verdun, soit en mairie de la commune de Carignan de Bordeaux.

La finalité sera une augmentation de l'amplitude horaire des services publics aux administrés et une optimisation des Ressources Humaines.

La commune sera épaulée dans la démarche par le service relation aux Collectivités Territoriales de la Poste et d'un chargé de projet.

Après présentation, il sera demandé aux membres du conseil municipal d'acter le principe.

**Après délibération, l'assemblée se prononce favorablement à la majorité des membres présents ou représentés pour qu'une discussion soit engagée avec « La Poste » et pour qu'un chargé de projets de « La Poste » puisse intervenir sur ce dossier.**

Afin que le projet se concrétise, il est souligné que l'assemblée délibérante souhaite qu'à la représentation en conseil municipal, un chiffrage exhaustif soit présenté et qu'un plan de financement soit réalisé.

Le conseil municipal souhaite également qu'une étude soit réalisée afin de bien vérifier qu'il n'y ait pas de baisse de la qualité de service des agents communaux, que les procédures de sécurisation postales et bancaires soient correctement réalisées, que les procédures relatives à la discrétion et au secret professionnel telles que recommandées par « La Poste » soient bien prises en compte.

Détail du vote :  23 « Pour »  
 4 « Contre »  
 ..... Abstentions  
 Unanimité des présents

>--O--<

**Délibération 2022-48****Objet : Vie Communale : DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION D'UN NOUVEAU BUREAU DE VOTE AU 1er JANVIER 2023**

*Vu le Code Electoral,*

*Vu la circulaire du 20/12/2007 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct,*

*Considérant que les bureaux de vote actuels comptent plus de 1000 électeurs,*

*Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale du 11 mai 2022,*

Afin de permettre de meilleures conditions d'accueil des électeurs, un rééquilibrage et la création d'un bureau supplémentaire sont nécessaires.

Les électeurs seraient ainsi répartis suivant les 4 bureaux de vote dans la salle de l'Odysée.

Il conviendra aux services de travailler sur proposition des élus quant à la manière de rééquilibrer les listes électorales dans les différents bureaux.

Le Bureau 1 restant le bureau centralisateur.

Ce nouveau bureau de vote et la nouvelle répartition qui en suivra seront soumis à décision de la Préfecture de Gironde.

Sur cette présentation, il sera demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents qui se réfèrent à ce dossier. Précision sera faite qu'une seconde délibération sera nécessaire pour l'établissement des listes et sur le principe de répartition des électeurs.

**Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des personnes présentes et/ ou représentées se prononce favorablement pour la création d'un quatrième bureau de vote et autorise le maire a entamé les différentes démarches et à signer tous les documents nécessaires.**

**Détail du vote :**

- ..... « Pour »
- ..... « Contre »
- ..... Abstentions
- ..... **Unanimité des présents**

>--O--<

**Délibération 2022-49****Objet : Vie Associative, Culturelle et Sportive : AVENANT AU RÈGLEMENT DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES – PARTIE ÉNERGIE**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale du 11 mai 2022,*

A la suite d'analyses des différents règlements, il convient de souligner qu'une incohérence a été relevée. En effet, les tarifs de l'énergie ne peuvent être facturés en direct aux administrés, la commune n'étant pas un fournisseur d'énergie.

Il convient donc de changer la manière dont sont présentés les tarifs en incluant dans le tarif faisant référence à la facturation de l'énergie une terminologie différente.

Cette tarification était ouverte sur la période du 15 octobre au 15 avril.

La mise à jour suivante, sur la même période de référence, est donc proposée au conseil municipal :

**TARIFS ACTUELS :**

<b>Tarifs de location à la journée (de 9h le jour J à 9h à J+1)</b>						
Nature de l'utilisateur	Salle culturelle <small>216 pers. Assises</small>	Salles associatives <small>30 pers. Assises/salle</small>	Arrhes	Caution	Participation au chauffage	Caution ménage
Associations carignanaïses conventionnées avec la mairie	Gracieux	Gracieux	Gracieux	1 000€	Gracieux	150 €
Associations carignanaïses non conventionnées avec la mairie	350 €	Gracieux	Gracieux	1 000€	30 €	150 €
Les particuliers et entreprises de Carignan de Bordeaux	400 €	100€ la salle 200€ les 2 salles	50% de la location	1 000€	30 €	150 €
Les communes de la CCCB et leurs associations	650 €	150€/300€	50% de la location	1 500 €	30 €	150 €
Les particuliers et entreprises extérieurs à la commune	850 €	200€/400€	50% de la location	2 000 €	30 €	150 €
<b><u>Tarifs location week-end complet (de 9h le samedi à 9h le lundi)</u></b>						
Nature de l'utilisateur	Salle culturelle	Salles associatives	Arrhes	Caution	Participation au chauffage	Caution ménage
Associations carignanaïses conventionnées avec la mairie	Gracieux	Gracieux	Gracieux	1 000€	Gracieux	150 €
Associations carignanaïses	600 €	Gracieux	Gracieux	1 000€	60 €	150 €
Les particuliers et entreprises de Carignan de Bordeaux	650 €	200€ la salle 400€ les 2 salles	50% de la location	1 000€	60 €	150 €
Les communes de la CCCB et leurs associations	950 €	300€/600€	50% de la location	1 500 €	60 €	150 €
Les particuliers et entreprises extérieurs à la commune	1 200 €	400€/800€	50% de la location	2 000 €	60 €	150 €

**TARIFS PROPOSES :**

<b>Tarifs de location à la journée (de 9h le jour J à 9h à J+1)</b>					
Nature de l'utilisateur	Salle culturelle <small>216 pers. Assises</small>	Salles associatives <small>30 pers. Assises/salle</small>	Arrhes	Caution	Caution ménage
<b>Associations carignanaises conventionnées avec la mairie</b>	<b>Gracieux</b>	<b>Gracieux</b>	<b>Gracieux</b>	<b>1 000 €</b>	<b>150 €</b>
<b>Associations carignanaises non conventionnées avec la mairie</b>	<b>380 €</b>	<b>Gracieux</b>	<b>Gracieux</b>	<b>1 000 €</b>	<b>150 €</b>
<b>Les particuliers et entreprises de Carignan de Bordeaux</b>	<b>430 €</b>	<b>130€ la salle 260€ les 2 salles</b>	<b>50% de la location</b>	<b>1 000 €</b>	<b>150 €</b>
<b>Les communes de la CCCB et leurs associations</b>	<b>680 €</b>	<b>180€/330€</b>	<b>50% de la location</b>	<b>1 500 €</b>	<b>150 €</b>
<b>Les particuliers et entreprises extérieurs à la commune</b>	<b>880 €</b>	<b>230€/430€</b>	<b>50% de la location</b>	<b>2 000 €</b>	<b>150 €</b>

**Tarifs location week-end complet (de 9h le samedi à 9h le lundi)**

Nature de l'utilisateur	Salle culturelle	Salles associatives	Arrhes	Caution	Caution ménage
<b>Associations carignanaises conventionnées avec la mairie</b>	<b>Gracieux</b>	<b>Gracieux</b>	<b>Gracieux</b>	<b>1 000€</b>	<b>150 €</b>
<b>Associations carignanaises</b>	<b>660 €</b>	<b>Gracieux</b>	<b>Gracieux</b>	<b>1 000€</b>	<b>150 €</b>
<b>Les particuliers et entreprises de Carignan de Bordeaux</b>	<b>710 €</b>	<b>260€ la salle 460€ les 2 salles</b>	<b>50% de la location</b>	<b>1 000€</b>	<b>150 €</b>
<b>Les communes de la CCCB et leurs associations</b>	<b>1 010 €</b>	<b>360€/660€</b>	<b>50% de la location</b>	<b>1 500 €</b>	<b>150 €</b>
<b>Les particuliers et entreprises extérieurs à la commune</b>	<b>1 260 €</b>	<b>460€/860€</b>	<b>50% de la location</b>	<b>2 000 €</b>	<b>150 €</b>

Sur cette présentation, il sera demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ces tarifs et cette mise à jour réglementaire nécessaire.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des personnes présentes et/ ou représentées se prononce favorablement pour la mise à jour réglementaire des tarifs communaux et autorise le maire à entamer les différentes démarches et à signer tous les documents nécessaires.

Détail du vote :     ..... « Pour »  
                           ..... « Contre »  
                           ..... Abstentions  
                                  Unanimité des présents

>--0--<

### Délibération 2022-50

**Objet : Finances : INVENTAIRE : DELIBERATION CESSION D'ACTIFS PUBLICS (camion benne CTM et Bus Transport Scolaire)**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération de la commune de Carignan de Bordeaux relative aux délégations faites par le Conseil Municipal au Maire,*

*Considérant l'avis favorable de la commission Administration générale du 11 mai 2022,*

Sur présentation de M. Le Maire, il conviendra au conseil municipal de se prononcer sur ces cessions. Précision sera faite qu'il ne s'agit que d'une délibération technique autorisant les sorties de l'actif communal comme il est demandé par le trésorier payeur préalablement à une cession..

*Les véhicules concernés directement sont immatriculés CB - 117 - ZS pour le bus et 7037 TC 33 pour le camion type Benne.*

En effet, pour information, lors de la cession d'un actif public, il faut une délibération préalable du conseil municipal (et une seconde si le seuil de délégation donnée au Maire est dépassé) et il faudra également joindre obligatoirement :

- Une copie de l'acte de vente mentionnant le prix et les conditions de la vente,
- Un certificat administratif indiquant au comptable le numéro d'inventaire, le montant des amortissements si le bien est amortissable ou le reliquat de la subvention restant à amortir si le bien a été acquis avec une subvention transférable.

Pour conclure la procédure, il en découlera un arrêté de cession.

Après présentation et explication, il conviendra au conseil municipal de se prononcer.

Après délibération, le conseil municipal, majoritairement, se prononce favorablement et autorise le maire à entamer les différentes démarches et à signer tous les documents nécessaires.

Détail du vote :     23    « Pour »  
                           ..... « Contre »  
                           4     Abstentions  
                                  Unanimité des présents

>--0--<

**Délibération 2022-51**

**Objet : Finances : DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENT DE LA GIRONDE - FDAEC : REFECTON COUR D'ECOLE DE LA MATERNELLE**

*Vu la création du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes,  
 Vu le budget primitif du Département de la Gironde,  
 Vu les modalités d'attributions de la subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes,  
 Vu le courrier du Département de la Gironde en date du 21 MARS 2022,  
 Vu le budget communal*

**Considérant** que dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le Département aide les communes pour la réalisation des travaux d'équipement divers mais aussi de voirie ou également pour de l'acquisition de matériel,

**Considérant** que les opérations éligibles concernent tous les travaux d'investissement de voirie, les travaux d'équipements communaux, dont les écoles, ainsi que l'acquisition de matériel ou de mobilier.

**Considérant** l'avis favorable de la commission Administration Générale du 11 mai 2022,

Le Département de la Gironde a informé la Commune en mars qu'il maintenait son soutien à l'ensemble des Communes de Gironde au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).

Pour Carignan de Bordeaux, le montant pouvant être alloué à la Commune au titre du FDAEC 2022 est de :

**17 976 €**

Il est proposé d'affecter la subvention au projet de la rénovation totale de la cour de l'école maternelle.

Le plan de financement se décompose comme suit :

DEPENSES - HT	RECETTES
Rénovation totale Cour de l'école Maternelle	FDAEC
39 900 €	17 976 €
	FONDS PROPRES
	21 924 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>TOTAL</b>
39 900 €	39 900 €
TOTAL TTC : 47 880 €	

Après présentation, il sera proposé au Conseil municipal :

- De valider le plan de financement présenté,
- De solliciter la subvention au titre du FDAEC pour un montant de 17 976 € comme exposé,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **De valider le plan de financement présenté,**
- **De solliciter la subvention au titre du FDAEC pour un montant de 17 976 € comme exposé,**
- **D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.**

- Détail du vote :
- ..... « Pour »
  - ..... « Contre »
  - ..... Abstentions
  - Unanimité des présents

>--0--<

## Délibération 2022-52

### Objet : Finances : DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENT DE LA GIRONDE - FDAVC : RENOUELEMENT RESEAU EAU PLUVIAL CHEMIN DU PETIT TOURNY

*Vu la délibération du 14 avril 2022 relative au vote du budget principal de la commune de Carignan de Bordeaux,*

*Vu le Code Général des Collectivités territoriales,*

*Considérant le Guide des aides à l'investissement des collectivités 2022 du département de la Gironde,*

*Considérant la catégorie de travaux : Travaux sur réseaux communaux d'eau pluviale,*

*Considérant le montant plafond alloué et le pourcentage octroyé pour ce type de travaux,*

*Considérant le principe du Coefficient De Solidarité (CDS) de la commune (0,79),*

*Considérant la nécessité de réaliser des travaux sur ces réseaux au sein de la collectivité,*

*Considérant l'avis favorable de la commission Administration Générale du 11 mai 2022,*

Sur présentation de M. le Maire, il sera proposé au conseil municipal de se prononcer sur la validation du plan de financement ci-dessous et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents qui s'y réfèrent.

Etant entendu que les montants des recettes, si alloués, seront à rajouter au budget communal.

Le plan de financement se décompose comme suit :

DEPENSES – HT	RECETTES
Réseaux Eau Pluviale Petit Tourny	FDAVC
80 000,00 €	10 533,07 €
	FONDS PROPRES
	69 466,93 €
TOTAL HT	TOTAL
80 000,00 €	80 000,00 €
TOTAL TTC : 96 000,00 €	

Détail du calcul :

Montant du projet 80 000 €  
 40 000 € x Taux de base = 30 %  
 13 333 x 0,79 = Montant de l'aide

Montant éligible 40 000 €  
 13 333 x CDS  
 Montant de l'aide = 10 533,07 €

Après présentation, il sera proposé au Conseil municipal :

- De valider le plan de financement présenté,
- De solliciter la subvention au titre du FDAVC pour un montant de 10 533,07 € comme exposé,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- De valider le plan de financement présenté,
- De solliciter la subvention au titre du FDAVC pour un montant de 10 533,07 € comme exposé,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Détail du vote :

- ..... « Pour »
- ..... « Contre »
- ..... Abstentions
- ..... Unanimité des présents

**Le Maire de Carignan de Bordeaux,  
Thierry GENETAY**



Le Maire,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

